**Introduction** La rédaction d’un mémoire de maitrise est un exercice destiné à évaluer les capacités de l’apprenant·e-chercheur·e. Le livre – ici le Cahier – est un objet destiné à communiquer, clairement et efficacement, un travail scientifique.

### Le comité de rédaction a la responsabilité de veiller à la qualité de cette démarche de transfert du mémoire au format livre. Pour remplir cette tâche, le comité travaille et évalue à partir des critères présentés ci-après.

### Ces critères sont une adaptation de ceux que propose la Revue des sciences de l’éducation dans Raîche, G., & Noël-Gaudreault, M. G. (2013). Grille d’évaluation des articles destinée aux arbitres. Montréal : Revue des sciences de l’éducation.

L’évaluation vise à juger de l’ampleur du travail pour transformer le mémoire en vue de sa publication.

Concerne le manuscrit suivant : [titre et auteur·e]

**1. Originalité et visée du texte**

Qui sont les destinataires principaux ?

**2. Contenu**

L’auteur·e assume-t-il ou assume-t-elle un regard critique sur son objet ?

L’argumentation est-elle pertinente et de qualité ?

Référencement théorique : est-ce qu’on comprend l’origine des concepts ? sont-ils explicités ? sont-ils clairement définis ?

Les références citées sont-elles actuelles / pertinentes ?

Les recherches les plus importantes au regard de la question de recherche sont-elles citées et suffisamment détaillées ?

**3. Structure et organisation**

Est-ce que le titre de l’ouvrage incite à la lecture ?

La table des matières est-elle cohérente ?

L’ensemble est-il bien articulé ?

Les titres des chapitres et les titres internes reflètent-ils le contenu ?

Y a-t-il plus de deux niveaux de titres internes ?

Le fil rouge est-il présent dans tout le manuscrit ?

Les paragraphes sont-ils de taille homogène ?

Les parties sont-elles équilibrées ?

**4. Rédaction**

Style d’écriture : est-ce que le texte se lit facilement ?

Lisibilité : le lexique employé est-il adéquat ?

La syntaxe et l’orthographe sont-elles correctes ?

Le référencement selon les normes présentées dans le guide de la SSED est-il correct ?

Les noms (de personnes, d’institutions) qui doivent être anonymisés l’ont-ils été correctement ?

Faut-il effectuer un tri parmi les annexes, tableaux et figures ?

Les annexes pourraient-elles être publiées en ligne ?

Les tableaux sont-ils bien commentés ?

Est-ce que ces éléments seront « lisibles » une fois imprimés en noir et blanc ?

**Échelle d’évaluation :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Il y a peu  de travail à faire | 1 | 2 | 3 | 4 | Il y a énormément de travail à faire |
|  |  |  |  |  |  |